

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 29 Mai 2017

Objet
Accessibilité
handicapée
dans le cadre du
cheminement
depuis le
domaine public
pour se rendre
au Dojo de la
Burthe.
Autorisation

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 Mai 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents : MME N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, MME C. LACUEY, M. IGLESIAS, MME DURLIN, M. GALAN, MME REMAUT, MME COLLIN, MME BONNAL, MME LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, MME LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, MME HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON , Mme VELU, M. GELOS

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU - MME MILLORIT à Mme COLLIN - MME CHEVAUCHERIE à M. MEYRE, MME LAQUIEZE à Mme DURLIN, M. VERBOIS à M. CALT

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des obligations réglementaires concernant l'accessibilité des bâtiments à toute personne ayant un handicap, la collectivité va effectuer la mise aux normes du cheminement extérieur afin d'accéder au Dojo de la Burthe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 5 338€ au titre du soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements correspondant aux travaux de mise en accessibilité progressive.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|----------------------------------|---------|--|---------|
| Mise en accessibilité extérieure | 7 048€ | Dotation de soutien à l'investissement | 5 338€ |
| | | Participation communale | 3 120€ |
| TOTAL HT | 7 048€ | | |
| TVA 20% | 1 410€ | | |
| TOTAL TTC | 8 458€ | | 8 458€ |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Services techniques et Renouvellement Urbain du 18 mai 2017 ;
Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 22 mai 2017 ;
Où le rapport ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 338€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement et à effectuer toutes les démarches utiles à la réalisation de cette opération.

| | |
|----------------------|-----------|
| Nombre de votants : | 33 |
| Suffrages exprimés : | 33 |
| Pour : | 33 |
| Contre : | |
| Abstention | |

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 30 Mai 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU